

ARRETE n° 199/ARS/2013

Relative à la prolongation de l'autorisation provisoire du transfert de 12 lits à orientation cardiologique de l'activité de médecine de la Clinique de Sainte Clotilde à la Clinique Saint Vincent.

La Directrice Générale de l'Agence de Santé  
de l'Océan Indien

□ □ □

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
  - VU le code de la santé publique,
  - VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
  - VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY en qualité de directrice générale de l'agence de santé de l'océan indien,
  - VU l'arrêté n°153/ARS/2012 du 26 juin 2012 prolongeant le transfert provisoire de 12 lits à orientation cardiologique de l'activité de médecine de la Clinique de Sainte Clotilde à la Clinique Saint Vincent, pour une durée d'un an à compter de la date de l'arrêté précité,
  - VU la demande de prolongation présentée par la Clinique de Sainte Clotilde le 3 juillet 2013,
- Considérant que le demandeur justifie sa demande par le retard des travaux en cours qui permettra la réalisation de cette opération qu'au 30 septembre 2013,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le transfert provisoire de 12 lits de médecine à orientation cardiologique de l'activité de médecine de la Clinique de Sainte Clotilde à la Clinique Saint Vincent, est prorogé jusqu'au 30 septembre 2013.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis, 27 rue Félix Guyon, 97400 Saint Denis, dans le même délai.

**ARTICLE 3 :** Madame la directrice générale de l'Agence de Santé de l'Océan Indien, est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 4 juillet 2013

La Directrice Générale,

~~La Directrice de la Délégation~~  
de l'île de la Réunion

S. COSIALS